



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Langue française et nouvelle carte nationale d'identité

Question écrite n° 39566

Texte de la question

M. Patrice Perrot appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'introduction de la langue anglaise sur la nouvelle carte d'identité française. Un changement perçu comme choquant par bon nombre de français est apparu : les intitulés des éléments présents sur la carte seraient désormais traduits en anglais et pas seulement écrits en français. Considérant que nous parlons d'un document national d'identité, que la langue de la République est le français ce qui est inscrit dans l'article 2 de la Constitution, que l'Union européenne reconnaît une pluralité de langues officielles de ses états membres, que le Gouvernement français se bat activement pour défendre la francophonie alors que le français est la cinquième langue la plus parlée au monde avec environ 300 millions de locuteurs situés sur tous les continents , il lui demande s'il compte agir en conséquence et faire en sorte que ne soit conservée que la seule langue française sur la carte nationale d'identité.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Perrot](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39566

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4827

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)